

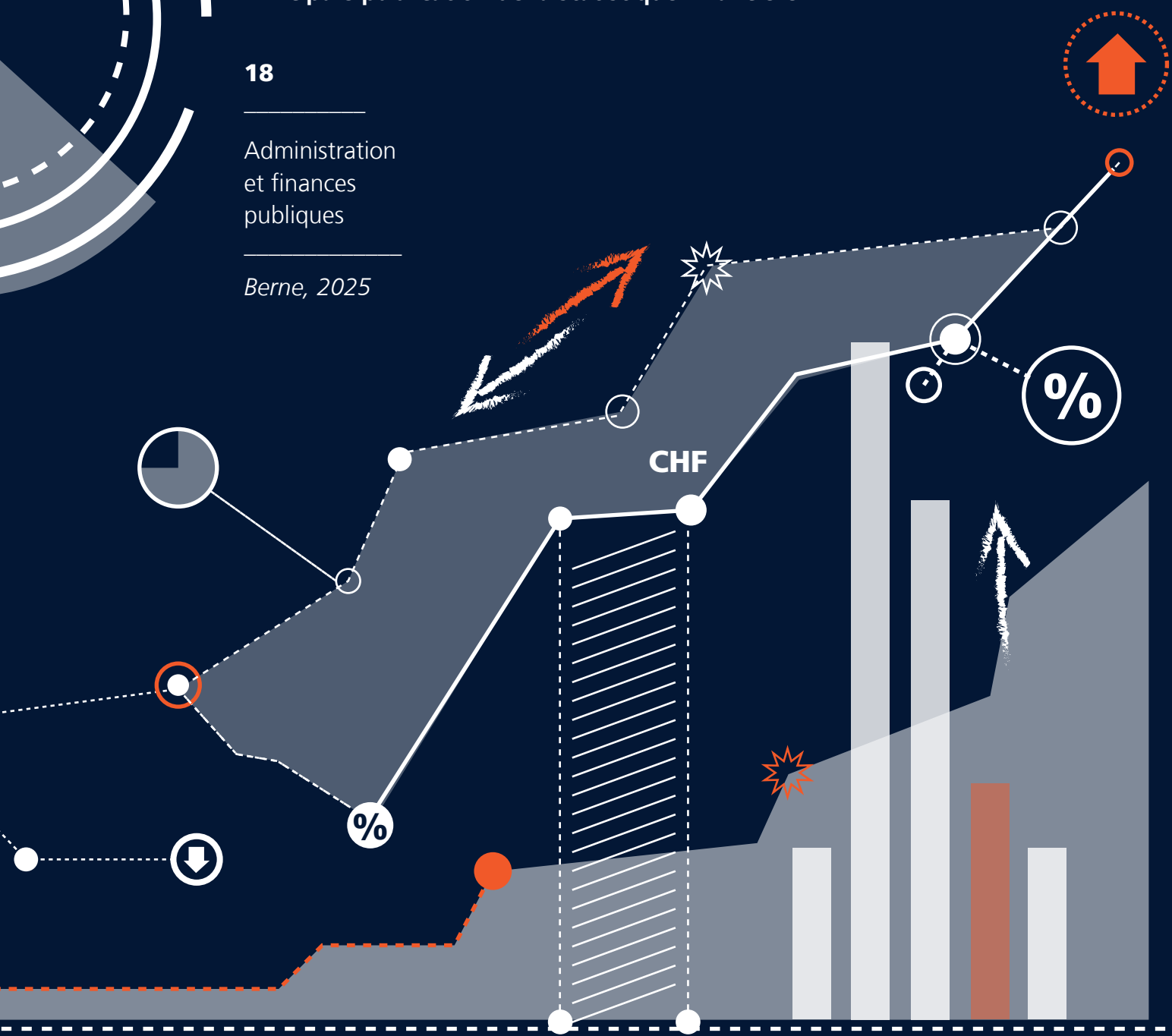
# Finances publiques suisses 2023–2024

Principale publication de la statistique financière

18

Administration  
et finances  
publiques

Berne, 2025



**Éditeur:** Administration fédérale des finances  
**Renseignements:** finstat@efv.admin.ch, tél. 058 462 15 44  
**Rédaction:** Administration fédérale des finances, AFF  
**Contenu:** Section Statistique financière, AFF  
**Série:** Statistique de la Suisse  
**Domaine:** 18 Administration et finances publiques  
**Langue du texte original:** Français  
**Traduction:** Section des services linguistiques du DFF  
**Mise en page:** Section Statistique financière, AFF  
**Date de publication:** 4 novembre 2025  
**En ligne:** <https://www.efv.admin.ch>  
**Copyright:** AFF, Berne  
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,  
si la source est mentionnée  
**Distribution:** [www.publicationsfederales.admin.ch](http://www.publicationsfederales.admin.ch), No d'art. 601.100.F

# Table des matières

---

<b>1</b>	<b>L'essentiel en bref</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>Introduction</b>	<b>2</b>
<b>3</b>	<b>Les finances publiques suisses selon les directives nationales (SF)</b>	<b>3</b>
3.1	Solde de financement, recettes et dépenses	3
3.2	Bilan et endettement	8
<b>4</b>	<b>Les finances publiques suisses: comparaison internationale (SFP)</b>	<b>12</b>
4.1	Solde de financement, recettes et dépenses	12
4.2	Endettement	17
<b>5</b>	<b>Annexes</b>	<b>20</b>

---

# 1 L'essentiel en bref

**Exercice 2023** - Les administrations publiques ont enregistré un excédent de financement de 3,8 milliards de francs en 2023. Les recettes des administrations publiques ont progressé de 3,1 milliards, tandis que les dépenses ont progressé de 6,7 milliards pour s'établir à 252,1 milliards.

Ce résultat positif tient principalement du solde de financement positif des assurances sociales de 5,2 milliards de francs, et dans une moindre mesure des cantons, qui présentent un solde positif de 128 millions. Le sous-secteur des communes a clos l'exercice 2023 sur un solde négatif de 608 millions. Enfin, le sous-secteur Confédération enregistre un solde de financement négatif de 913 millions.

**Exercice 2024** - À la faveur d'une légère croissance du produit intérieur brut en 2024, le solde de financement des administrations publiques dans leur ensemble (hors assurances sociales) ne devrait afficher qu'un faible déficit de 64 millions de francs et donc être à peu près équilibré. Après quatre exercices qui se sont soldés par un déficit, le sous-secteur de la Confédération a renoué avec les soldes de financement positifs en 2024 en affichant un excédent de 154 millions (contre un déficit de 913 millions en 2023). Pour leur part, les sous-secteurs « Cantons » et « Communes » devraient enregistrer des déficits modérés en 2024, d'un total de respectivement 122 et 96 millions.

En raison du résultat des assurances sociales, qui enregistrent un solde positif de 5,2 milliards malgré un chômage en hausse et la détérioration du solde de l'assurance-chômage, l'ensemble du secteur des administrations publiques devrait afficher un excédent de 5,1 milliards. Le résultat positif des assurances sociales découle, entre autres, de la croissance de l'emploi, certes modeste, mais qui reste un vecteur de recettes. Il s'explique en outre en bonne partie par le solde de l'AVS, qui bénéficie de l'entrée en vigueur des mesures décidées dans le cadre de la réforme AVS 21, notamment du relèvement de la TVA.

D'après les chiffres du modèle SFP, qui permet des comparaisons internationales avec d'autres pays, la Suisse devrait s'attendre en 2024 à un excédent de financement de 0,5 % du PIB. En comparaison, les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) devraient enregistrer un déficit de 4,7 % du PIB nominal en moyenne et les 17 pays de la zone euro un déficit de 3,1 %.

En 2024, la quote-part de l'État suisse devrait revenir à son niveau d'avant la crise, à savoir 31,3 %. Elle reste ainsi nettement inférieure à la moyenne des autres pays de l'OCDE (42,7 %). La quote-part des capitaux de tiers des administrations publiques (taux d'endettement selon la définition du Fonds monétaire international) devrait enregistrer une légère hausse en Suisse et passer de 40,3 % en 2023 à 40,5 % en 2024, contre 94,0 % dans la zone euro (17 pays) et 111,7 % dans les pays de l'OCDE. Après la forte hausse des dettes nettes en 2020 et 2021 due aux besoins de financement élevés liés aux mesures de stabilisation prises pour juguler la crise du COVID-19, le taux d'endettement net, qui avait alors atteint 22,1 % au cours de cette période, devrait s'établir à 18,2 % en 2024 et être donc inférieur à son niveau d'avant-crise (2019 : 19,1 %).

Les chiffres de 2024 sont à considérer avec prudence, car ils reposent en partie sur des estimations en ce qui concerne les sous-secteurs des cantons et des communes.

## 2 Introduction

Le présent document, intitulé “Finances publiques suisses”, constitue la principale publication de la section Statistique financière de l’Administration fédérale des finances (AFF). Il paraît une fois par an, généralement au mois de novembre, et n’est disponible que sous forme électronique.

Compte tenu du grand nombre de tableaux concernant la statistique financière qui peuvent être téléchargés sur le [site Internet de l’AFF](#), le présent document privilégie la présentation visuelle des données. En cliquant sur l’icône figurant en haut à droite de chaque graphique, il est possible de télécharger les données correspondantes au format Excel. En outre, toutes les données de la statistique financière sont publiées sur le [portail de données de l’AFF](#), où elles peuvent être visionnées sous la forme de tableaux de bord. Les données comparables au niveau national (SF) sont disponibles via le lien suivant : [Finances publiques suisses](#). Les données comparables au niveau international (SFP) peuvent être consultées ici : [Les finances publiques suisses : comparaison internationale](#).

Cette publication présente les données statistiques disponibles jusqu’en 2024, ce qui permet d’établir une délimitation claire entre, d’une part, les valeurs passées en grande partie définitives et, d’autre part, les prévisions.<sup>1</sup> Pour certains agrégats, le [site Internet de l’AFF](#) indique des valeurs prévisionnelles pour les années allant jusqu’à 2029.

La présente édition fournit les chiffres définitifs de la statistique financière des administrations publiques jusqu’à l’année 2023 selon les normes statistiques [nationales](#) et [internationales](#). En complément, elle présente également des données concernant l’exercice 2024, pour lequel certaines valeurs cantonales et communales sont encore provisoires.

Elle traite prioritairement de l’évolution des finances du secteur des administrations publiques dans son ensemble. Les principales évolutions au niveau des sous-secteurs (Confédération, cantons, communes et assurances sociales) sont présentées dans certains graphiques et commentées dans le texte.

Le chapitre 3 présente l’évolution et la structure du solde, des recettes et des dépenses par nature, des dépenses par fonction ainsi que du bilan. Le chapitre 4 propose une comparaison internationale des principaux agrégats des finances publiques.

---

<sup>1</sup> Depuis le 1er janvier 2024, les prévisions de la Statistique financière font l’objet d’une communication séparée. Les [prévisions](#) les plus récentes ont été publiées le 21 octobre 2025.

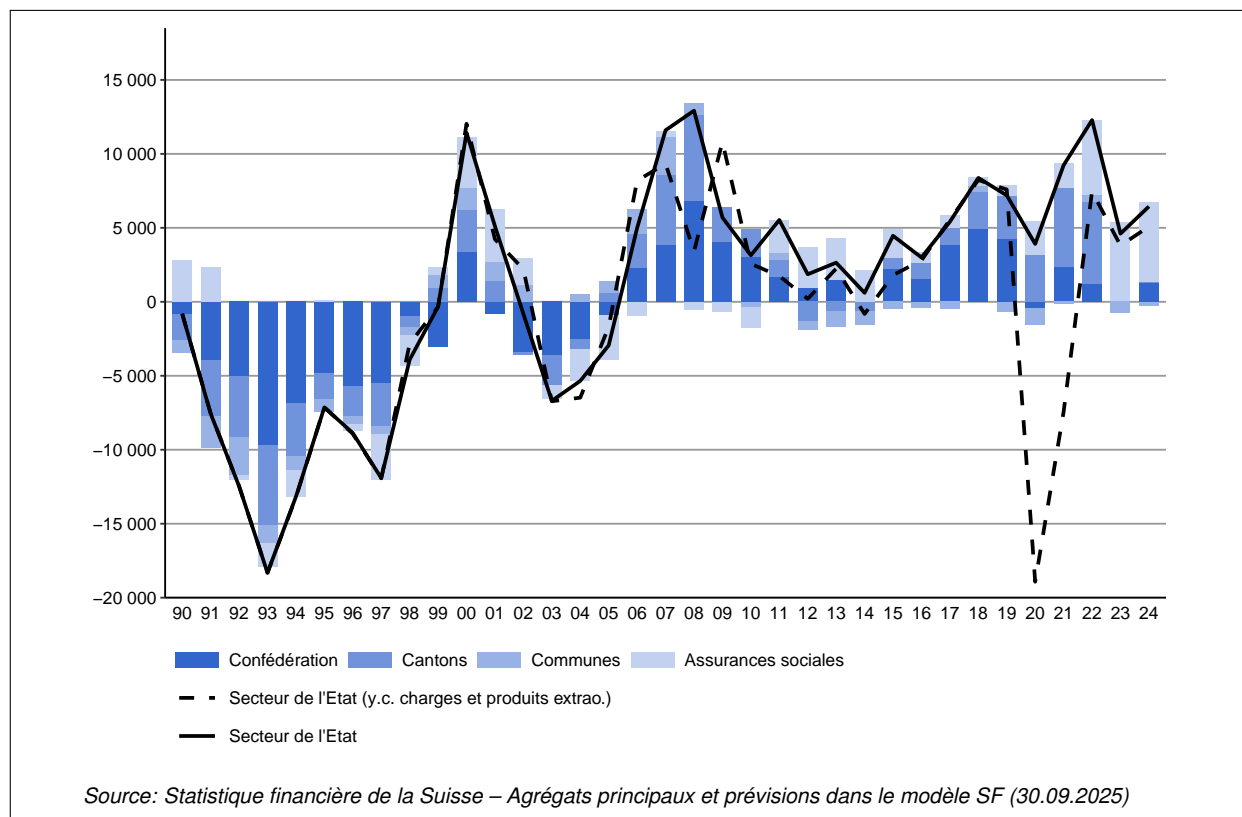
### 3 Les finances publiques suisses selon les directives nationales (SF)

Le modèle suisse de statistique financière (modèle SF) permet de comparer les administrations publiques à l'échelle nationale. Il repose sur les modèles comptables nationaux des cantons et des communes (MCH1 et MCH2) et sur le nouveau modèle comptable de la Confédération (NMC). Le présent chapitre présente les principaux agrégats financiers (solde, recettes, dépenses, bilan et endettement) pour le secteur des administrations publiques selon le modèle SF national.

#### 3.1 Solde de financement, recettes et dépenses

**Solde de financement** - La figure 1 montre l'évolution du solde de financement du secteur des administrations publiques sur la période 1990-2024. La courbe noire et les barres bleues présentent l'évolution du solde de financement ordinaire, c'est-à-dire la différence entre les recettes ordinaires et les dépenses ordinaires, pour le secteur des administrations publiques et ses sous-secteurs (Confédération, cantons, communes et assurances sociales publiques). La ligne noire pointillée illustre le développement du solde de financement, recettes et dépenses extraordinaires comprises.

Figure 1: Solde de financement 1990–2024 (en millions de francs)



Entre 2014 et 2019, la situation financière de l'État s'est améliorée, tant au niveau du solde de financement ordinaire qu'au niveau du solde comprenant les recettes et les dépenses extraordinaires. Mais en 2020, la pandémie de COVID-19 a causé le plus fort repli économique depuis des décennies et laissé des traces

profondes dans les finances publiques. Les fortes dépenses visant à financer des mesures dans le secteur de la santé ainsi qu'à soutenir les revenus et l'emploi ont porté le déficit de financement à 18,9 milliards de francs.

En 2021, la charge pesant sur les finances publiques en raison de la pandémie est restée lourde, de sorte que les dépenses de l'État se sont maintenues à un niveau élevé (250,6 milliards de francs). Les dépenses supplémentaires ont principalement été consacrées à des mesures de soutien au revenu et au marché du travail ainsi qu'à des mesures dans le secteur de la santé. Même si les recettes de l'État se sont améliorées et que le déficit a été moins élevé par rapport à 2020, le déficit de financement s'est encore élevé à 7,4 milliards.

**Exercices 2022 et 2023** - Après la fin de la pandémie de COVID-19, l'économie suisse et les finances publiques ont retrouvé de la vigueur en 2022. Les administrations publiques ont enregistré un excédent de financement de 7,5 milliards de francs, porté surtout par les cantons et les assurances sociales, tandis que la Confédération a clos l'année sur un déficit de 2,8 milliards. Les recettes ont progressé nettement, alors que les dépenses ont reculé. En 2023, le solde de financement est resté positif à 3,8 milliards, grâce principalement aux assurances sociales. La Confédération a continué d'afficher un déficit, mais en nette diminution par rapport à 2022. Les cantons ont présenté des comptes équilibrés, tandis que les communes ont affiché un déficit.

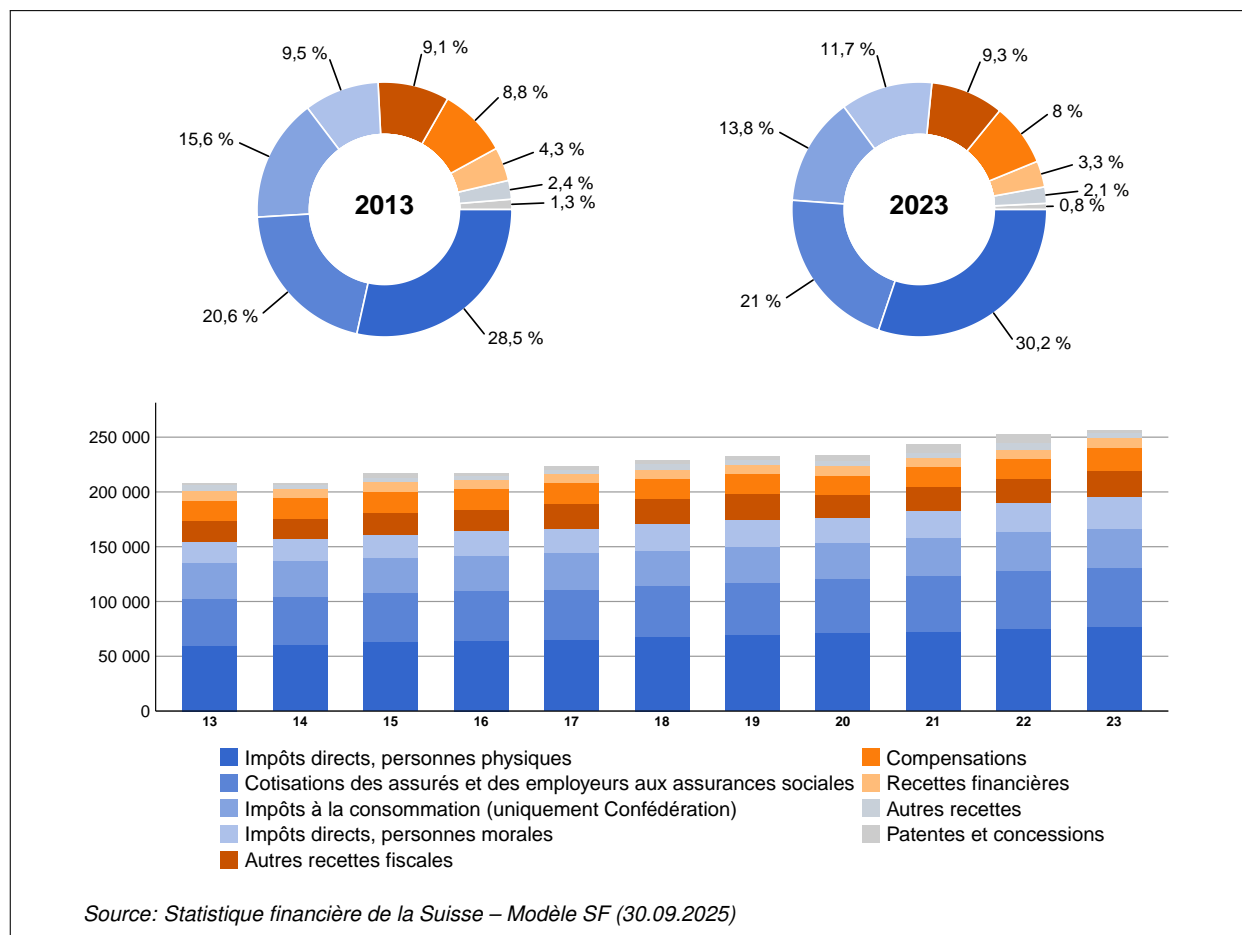
**Exercice 2024** - À la faveur d'une légère croissance du produit intérieur brut en 2024, le solde de financement des administrations publiques dans leur ensemble (hors assurances sociales) ne devrait afficher qu'un faible déficit de 64 millions de francs et donc être à peu près équilibré. Après quatre exercices qui se sont soldés par un déficit, le sous-secteur de la Confédération a renoué avec les soldes de financement positifs en 2024 en affichant un excédent de 154 millions (contre un déficit de 913 millions en 2023). Pour leur part, les sous-secteurs « Cantons » et « Communes » devraient enregistrer des déficits modérés en 2024, d'un total de respectivement 122 et 96 millions. En raison du résultat des assurances sociales, qui enregistrent un solde positif de 5,2 milliards malgré un chômage en hausse et la détérioration du solde de l'assurance-chômage, l'ensemble du secteur des administrations publiques devrait afficher un excédent de 5,1 milliards. Le résultat positif des assurances sociales découle, entre autres, de la croissance de l'emploi, certes modeste, mais qui reste un vecteur de recettes. Il s'explique en outre en bonne partie par le solde de l'AVS, qui bénéficie de l'entrée en vigueur des mesures décidées dans le cadre de la réforme AVS 21, notamment du relèvement de la TVA.

Les dépenses extraordinaires des administrations publiques ont nettement diminué par rapport aux années 2021-2022 et devraient s'établir à 1,7 milliard de francs en 2024. Incombant principalement à la Confédération, elles se composent des transferts de la Confédération aux cantons pour le financement des dépenses de ces derniers au titre des forfaits d'aide sociale destinés aux personnes à protéger en provenance d'Ukraine. Les administrations publiques ont enregistré des recettes extraordinaires de 302 millions de francs. Celles-ci concernent principalement la Confédération et comprennent les remboursements des crédits et prêts COVID ainsi que des recettes extraordinaires liées à la privatisation progressive de RUAG International Holding SA.

Les chiffres de 2024 sont à considérer avec prudence car ils reposent encore en partie sur des estimations pour les sous-secteurs des cantons et des communes.

**Recettes par nature** - Les chiffres définitifs de la statistique financière pour l'exercice 2023 offrent un éclairage sur la structure des recettes et des dépenses du secteur des administrations publiques. La figure 2 présente l'évolution et la structure des recettes de ce secteur selon la classification par nature du modèle comptable harmonisé des cantons et des communes (MCH2).

**Figure 2: Recettes par nature (en millions de francs et proportion du total)**

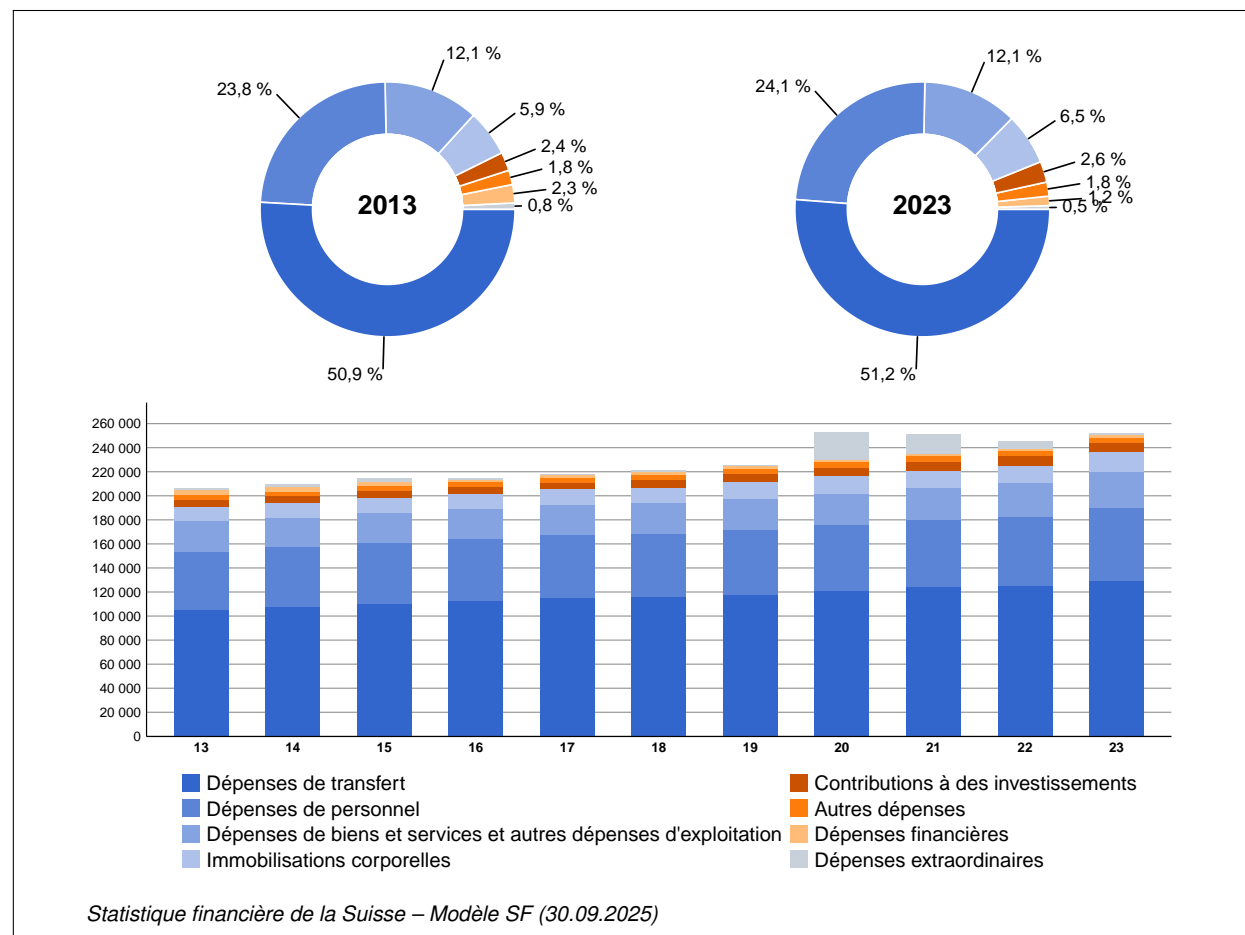


Depuis 2013, les recettes de l'État ont augmenté de 47,3 milliards de francs et les recettes ordinaires de 23,2 %. Comme le montre la figure 2, la structure de financement du secteur des administrations publiques est restée très stable sur la période 2013-2023. Les impôts, qui constituent la principale source de financement de l'État, ont représenté 85,9 % du total des recettes en 2023, soit environ 219,7 milliards sur 255,9 milliards. Les impôts directs sur les personnes physiques ont fourni la plus grosse partie (30,2 %) du total des recettes en 2023. Les cotisations des assurés et des employeurs aux assurances sociales figurent en deuxième position : elles ont généré 53,7 milliards de francs en 2023, soit 21,0 % du total des recettes. Ces deux catégories représentent depuis 2013 plus de la moitié des recettes du secteur des administrations publiques. Cette proportion devrait se maintenir au cours des prochaines années.

**Dépenses par nature** - La figure 3 montre la structure des dépenses par nature. La plupart des ressources du secteur des administrations publiques ont été redistribuées aux autres secteurs de l'économie (entreprises, ménages) via les dépenses de transfert. Cela concerne aussi les dépenses dues aux mesures prises en lien avec la pandémie de COVID-19, dont la plupart ont bénéficié aux entreprises, aux travailleurs

salariés et aux indépendants touchés par la crise, sous la forme de paiements de transfert extraordinaires. Pour l'année 2023, ces dépenses se sont montées à 1,0 milliard de francs, soit une baisse de 14,9 milliard par rapport au montant record consenti en 2020. Ces transferts extraordinaires comprennent également les transferts de la Confédération aux cantons relatifs aux forfaits d'aide sociale destinés aux personnes à protéger en provenance d'Ukraine.

**Figure 3: Dépenses par nature (en millions de francs et proportion du total)**

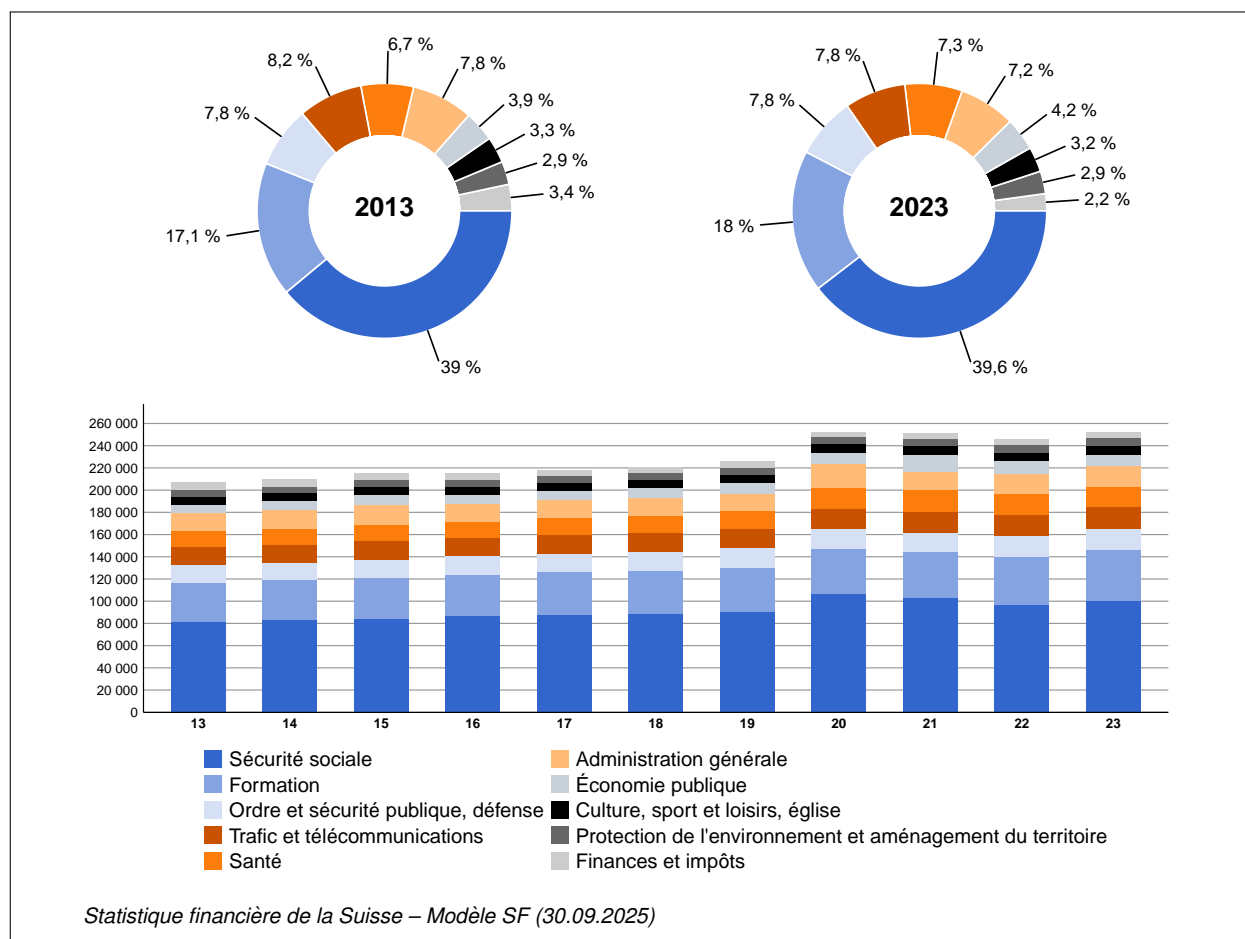


En dix ans, les dépenses de transfert ordinaires ont progressé de 24,1 milliards de francs. Elles représentent donc le poste de dépenses le plus important. Leur part dans les dépenses totales a légèrement augmenté, passant de 50,9 % en 2013 à 51,2 % en 2023. La part des dépenses financières a en revanche reculé entre 2013 et 2023, passant de 2,3 à 1,2 % du total. Ce recul correspond à un montant de 1,8 milliard sur une période de dix ans et s'explique notamment par la baisse constante des taux d'intérêt jusqu'en 2021 et la réduction de la dette opérée jusqu'en 2019. Depuis 2022, les dépenses liées aux intérêts ont augmenté à cause de la hausse de la dette dans le sillage de la pandémie de COVID-19 et du revirement des taux d'intérêt.

Comme le montre la figure 3, les dépenses de personnel ont augmenté de 11,6 milliards (23,7 %) depuis 2013 (pour passer à 60,7 milliards), et les dépenses de biens et services et autres dépenses d'exploitation ont progressé de 21,9 % pour atteindre désormais 30,4 milliards. La part de ces deux types de dépenses dans les dépenses totales est toutefois restée stable, avec une hausse de 0,3 point de pourcentage pour le premier et une part inchangée pour le second.

**Dépenses par fonction** - La figure 4 présente l'évolution et la structure des dépenses du secteur des administrations publiques selon la classification fonctionnelle du MCH2. Les dépenses totales se montaient à 252,1 milliards de francs en 2023, soit une augmentation d'environ 45,8 milliards (22,2 %) depuis 2013. Les domaines "Sécurité sociale" et "Formation" ont concentré en 2023 respectivement 39,6 % et 18,0 % des dépenses totales des administrations publiques.

Figure 4: Dépenses par fonction (en millions de francs et proportion du total)



La formation représente le deuxième poste de dépenses selon la classification fonctionnelle. En 2023, les dépenses ordinaires des administrations publiques au titre de la formation ont atteint 45,5 milliards de francs. Depuis 2013, elles ont crû de 10,3 milliards (29,1 %). Sur dix ans, les plus fortes hausses sont enregistrées dans les domaines de l'école obligatoire (5,5 milliards), des hautes écoles (2,0 milliards) et de la recherche (1,1 milliard).

Dans le domaine de la sécurité sociale, les dépenses ont augmenté de 19,4 milliards depuis 2013 (24,1 %), une augmentation essentiellement due à celle des dépenses liées à l'assurance-vieillesse et survivants, qui ont progressé pendant cette période de 10,5 milliards pour atteindre 54,6 milliards. Les dépenses dans le domaine de l'aide sociale et de l'asile ont quant à elles augmenté de 3,5 milliards depuis 2013. Les dépenses ordinaires des deux groupes "Invalidité" et "Maladie et accidents" ont cumulé une progression d'environ 3,8 milliards. Au total, les administrations publiques ont consacré en 2023 99,7 milliards à la sécurité sociale, dont 1,0 milliard sous forme de dépenses extraordinaires, lesquelles ont essentiellement consisté en transferts pour les ménages privés dans le cadre des politiques en matière d'asile et de réfugiés.

Les dépenses de la Confédération en lien avec la crise en Ukraine se sont élevées à près de 1,1 milliard de francs en 2023. Elles correspondent aux contributions versées aux cantons. Les cantons affichent des dépenses d'un montant correspondant, l'accueil et l'hébergement des réfugiés représentant le poste de dépenses le plus important (0,63 milliard). En 2024, les contributions liées à l'Ukraine qu'a versé la Confédération aux cantons se montent à près de 1,4 milliard. Les cantons devraient enregistrer des dépenses d'un montant similaire.

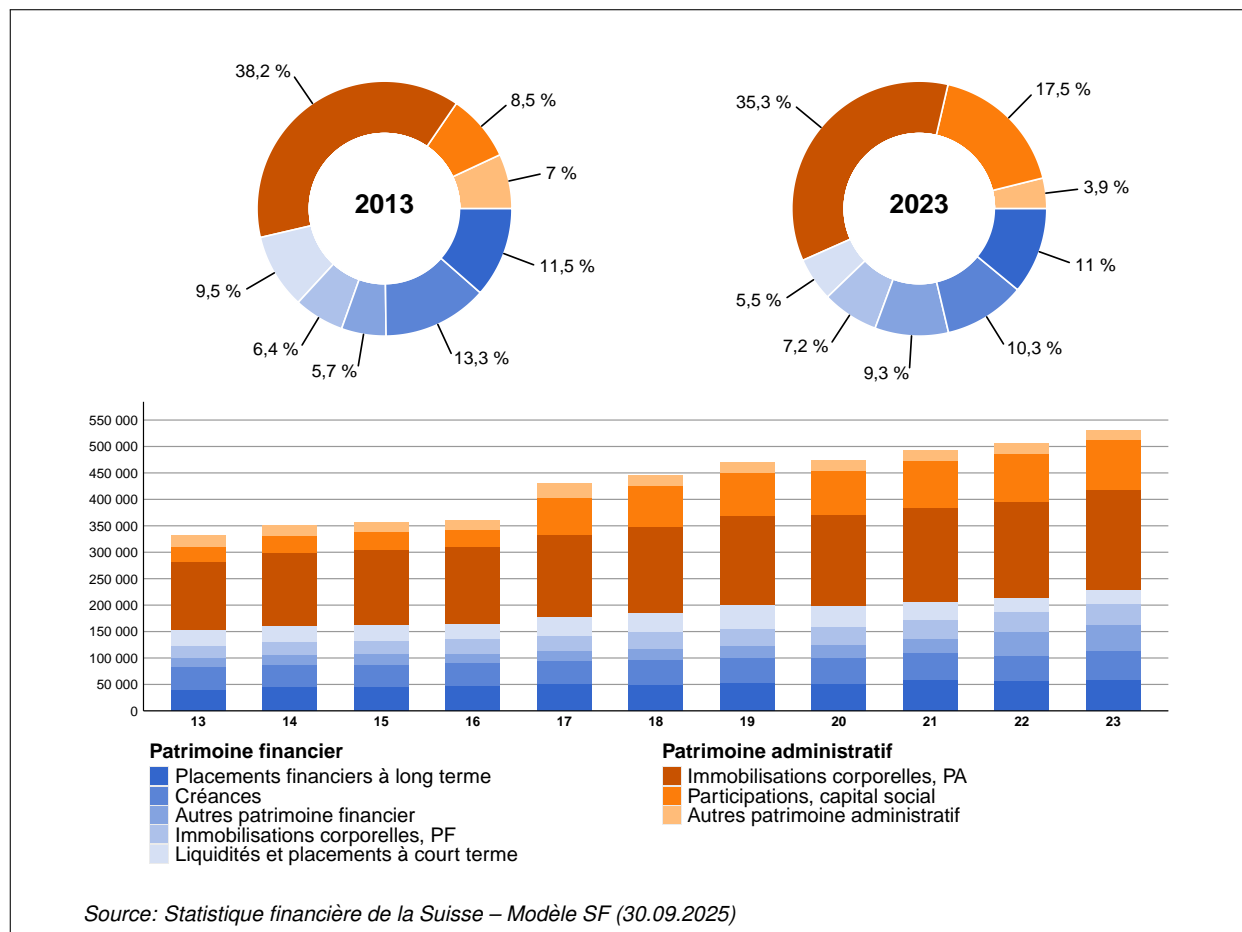
## 3.2 Bilan et endettement

La sous-section consacrée au bilan et à l'endettement s'intéresse à l'évolution et à la structure du bilan du secteur des administrations publiques depuis 2013. Elle présente également l'évolution de l'endettement sur la même période.

**Actif** - À la fin de 2023, la somme de l'actif du bilan des administrations publiques se montait à environ 531,4 milliards de francs, en hausse de 24,4 milliards (4,8 %) par rapport à la fin de l'exercice 2022. En dix ans, le total du bilan a connu une augmentation de 199,3 milliards. Cette forte hausse tient en bonne partie aux réévaluations d'actifs par les cantons et les communes lors du passage au nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2). La valeur des immobilisations corporelles du patrimoine administratif s'est accrue à elle seule de 60,6 milliards depuis fin 2013 pour passer à 187,4 milliards et représentait 35,3 % du total du bilan en 2023. Le montant au titre des participations et du capital social a lui aussi connu une forte augmentation, de quelque 64,8 milliards, par rapport à 2013. Il est ainsi passé de 8,5 % de l'actif total en 2013 à 17,5 % en 2023.<sup>2</sup> En ce qui concerne le patrimoine financier, les placements financiers à long terme dessinent une courbe nettement ascendante depuis 2013 (+20,2 milliards). Les liquidités et placements à court terme ont diminué de 2,1 milliards par rapport à 2013.

<sup>2</sup> Conformément à la décision du Parlement d'optimiser le modèle comptable (14.077), d'importantes modifications ont été apportées à la présentation des comptes dans le cadre du compte 2017. Les nouveautés concernent, en particulier, les instruments financiers, les participations, la prévoyance du personnel et le matériel d'armement.

Figure 5: Actifs selon SF (en millions de francs et proportion du total)

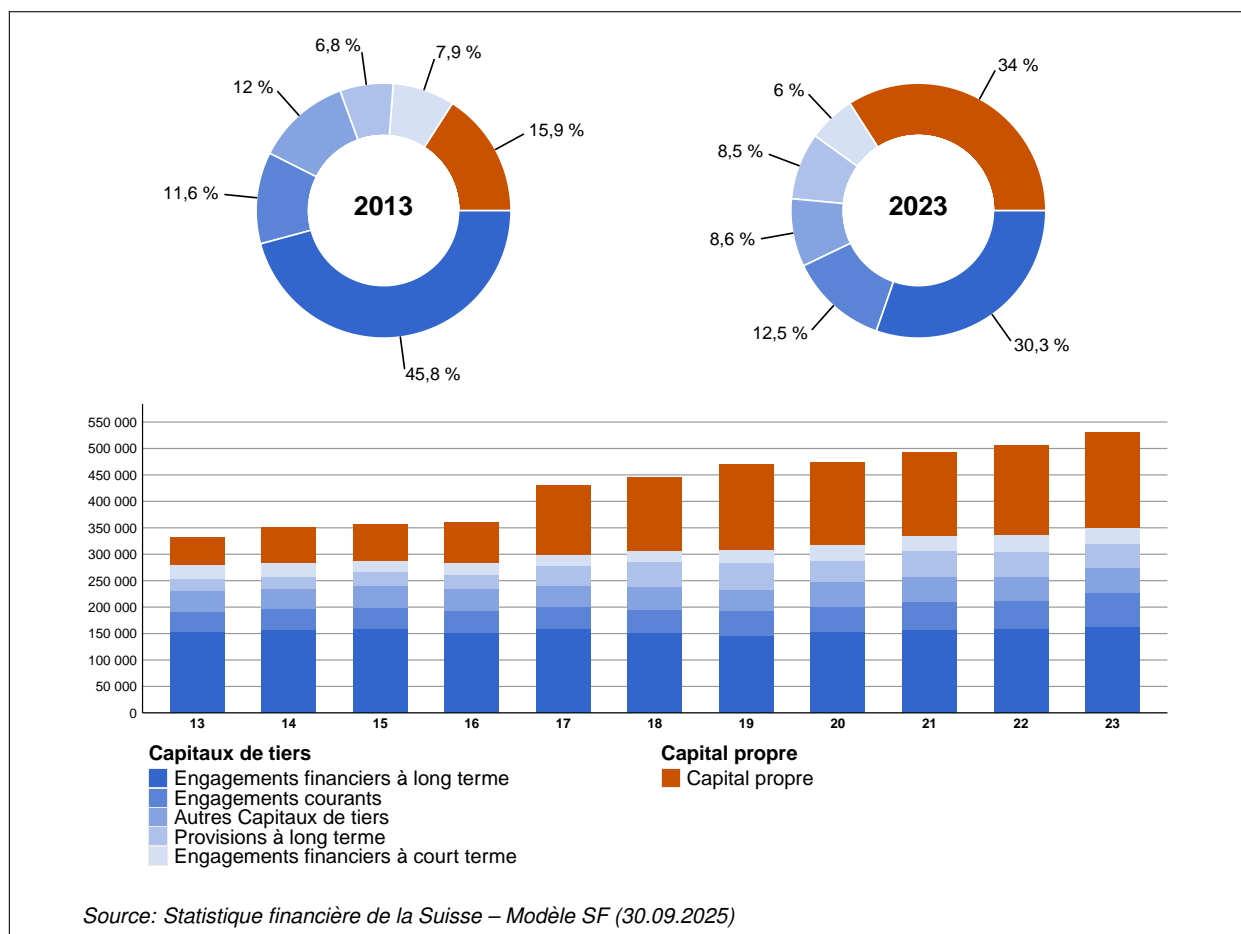


**Passif** - Selon les chiffres définitifs de la statistique financière, le total des capitaux de tiers du secteur des administrations publiques se montait à 350,5 milliards de francs à la fin de l'exercice 2023, ce qui représente une hausse de 13,0 milliards par rapport à l'exercice précédent et de 71,3 milliards (+25,5 %) sur dix ans. L'évolution sur dix ans tient en premier lieu à l'augmentation des provisions à long terme, qui ont crû de quelque 22,6 milliards depuis la fin 2013 (+100,8 %), essentiellement du fait du sous-secteur Confédération, dont la provision constituée en prévision des remboursements à venir de l'impôt anticipé a beaucoup augmenté. Les engagements financiers à court terme et les comptes de régularisation de passifs ont eux aussi fortement progressé sur une période de dix ans, respectivement de 5,7 et de 8,6 milliards. La forte hausse du capital propre des administrations publiques (+128,0 milliards par rapport à 2013) s'explique par les bons résultats et par les modifications entraînées par le passage au MCH2.

L'évolution des différents postes au passif est représentée sur la figure 6. La part des engagements financiers à long terme s'est réduite de 15,4 points de pourcentage depuis 2013 pour s'établir à 30,3 % du total. La part du capital propre a quant à elle augmenté de 18,1 points de pourcentage pour atteindre 34,0 % durant la même période.<sup>3</sup>

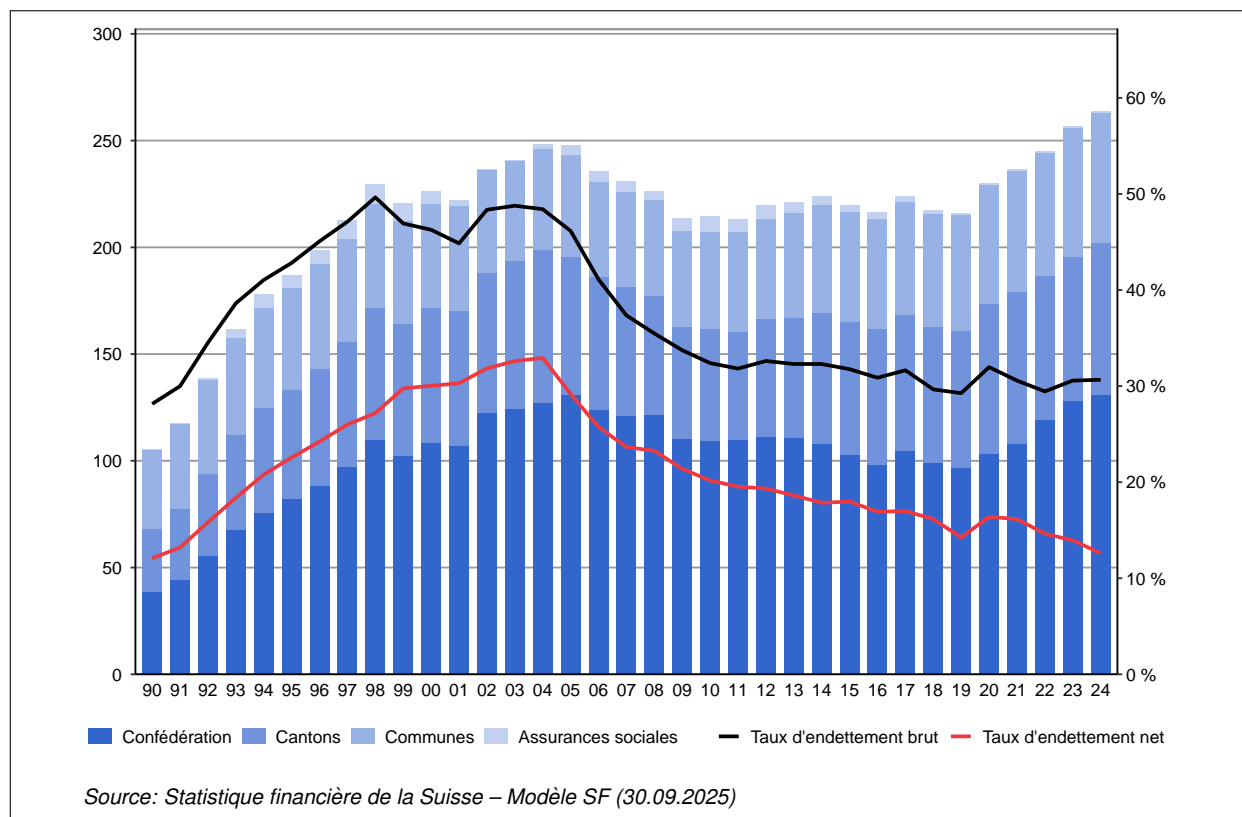
<sup>3</sup> Dans le cadre de la décision du Parlement d'optimiser le modèle comptable (14.077), le capital propre de la Confédération est devenu positif en 2017. Ce changement est lié avant tout à l'évaluation à la hausse des participations dans les entreprises de transport concessionnaires (ETC). Cette augmentation est due au résultat positif du compte et aux gains comptables réalisés dans le domaine des engagements de prévoyance, qui sont directement inscrits au capital propre.

Figure 6: Passifs selon SF (en millions de francs et proportion du total)



**Endettement** - La somme des engagements courants et des engagements financiers à court et long termes de laquelle sont retranchées la valeur au bilan des instruments dérivés à court et long termes ainsi que la valeur au bilan des contributions à des investissements inscrites au passif correspond au montant de la dette brute selon le MCH2. Selon la définition du MCH2, la dette nette se compose des capitaux de tiers desquels sont retranchés les contributions à des investissements inscrites au passif et le patrimoine financier. La figure 7 illustre l'évolution de la dette brute depuis 1990 en termes nominaux pour le secteur des administrations publiques et pour les quatre sous-secteurs (barres bleues), ainsi que l'évolution de la dette brute (courbe noire) et de la dette nette (courbe rouge) en pourcentage du PIB nominal pour le secteur des administrations publiques.

**Figure 7: Évolution de l'endettement selon SF en milliards de francs (échelle de gauche) et en % du PIB nominal (échelle de droite)**



La dette brute nominale s'est accrue à un rythme soutenu au début des années 1990 et a atteint en 2004 un pic de 246,3 milliards de francs. À partir de 2004, la dette brute a commencé à diminuer, en termes nominaux et en pourcentage du PIB, notamment grâce à une conjoncture économique favorable ainsi qu'à l'introduction du frein à l'endettement à la Confédération et des règles budgétaires dans les cantons et les communes. Cette tendance s'est poursuivie jusqu'en 2011, puis s'est nettement ralentie. Entre 2013 et 2019, la dette brute nominale s'est stabilisée aux alentours de 216 milliards. Mais les administrations publiques, dont le sous-secteur de la Confédération, l'ont nettement accrue pour financer les dépenses supplémentaires liées à la pandémie de COVID-19. Selon les estimations actuelles, la dette brute des administrations publiques devrait atteindre 261,8 milliards fin 2024.

La courbe de la dette nette évolue de manière analogue à celle de la dette brute, mais à un niveau inférieur. La hausse de la dette nette en 2020 et 2021 est due au financement des dépenses liées à la pandémie de COVID-19. Ces dépenses supplémentaires de la Confédération et des cantons ont été financées au moyen d'éléments du patrimoine financier d'une part, et d'engagements financiers (créances comptables à court terme et emprunts) d'autre part.

## 4 Les finances publiques suisses: comparaison internationale (SFP)

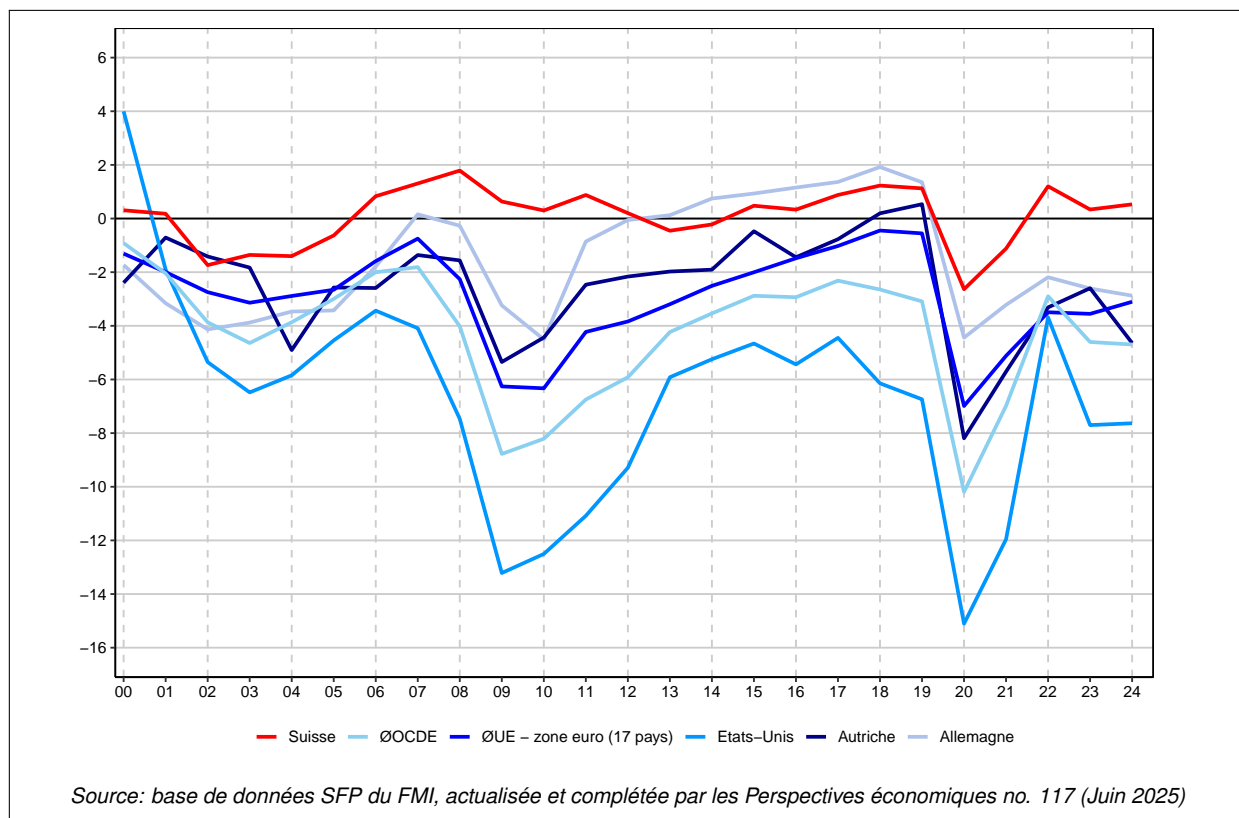
Afin d'assurer leur comparabilité au niveau international, les finances des administrations publiques sont aussi publiées selon les lignes directrices du Fonds monétaire international (FMI).

### 4.1 Solde de financement, recettes et dépenses

Cette section compare le solde de financement, les recettes et les dépenses des administrations publiques suisses à ceux de certains pays et à des moyennes internationales. Elle compare en outre les dépenses de la Suisse à celles d'autres pays selon la classification des fonctions des administrations publiques (CFAP).

**Solde de financement** - Les lignes directrices du FMI définissent le solde de financement des administrations publiques comme étant la différence entre le total des recettes et le total des dépenses. Par rapport au PIB nominal, il correspond à la quote-part du déficit / de l'excédent des administrations publiques. Cette normalisation à l'aide du PIB permet de comparer les pays entre eux. La figure qui suit indique la quote-part du déficit / de l'excédent de la Suisse, de ses États voisins l'Allemagne et l'Autriche, des États-Unis, de l'OCDE et de la zone euro. La quote-part de la Suisse est presque systématiquement la plus élevée : seule celle de l'Allemagne est légèrement supérieure de 2013 à 2019.

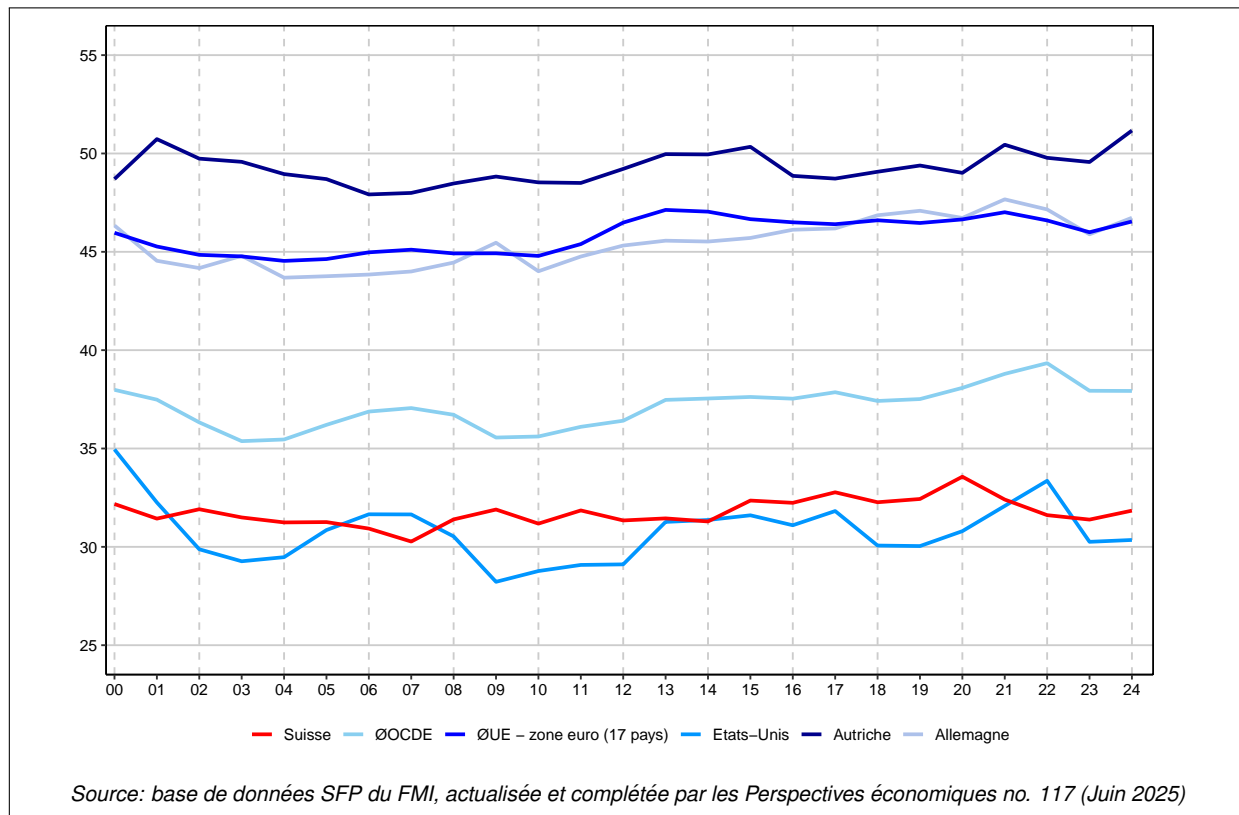
Figure 8: Évolution des quotes-parts du déficit / de l'excédent (en % du PIB nom.)



La pandémie de COVID-19 a creusé en 2020 des déficits records dans les finances publiques de la plupart des pays. La figure 8 montre que la quote-part du déficit de la Suisse s'est cependant moins détériorée que la quote-part des pays de l'OCDE et de la zone euro. Cette évolution est due au fait que, d'une part, le déficit de financement de la Suisse s'est relativement moins creusé et que le PIB s'est également moins fortement contracté que dans les autres pays.

Depuis 2022, le solde de la Suisse est à nouveau positif, alors que ceux des Etats-Unis, de l'OCDE et des pays de la zone euro restent en territoire négatif même s'ils se sont aussi nettement améliorés par rapport à 2020. En 2023 et 2024, la Suisse affiche un léger excédent de 0,3 et 0,5 % du PIB alors que l'évolution dans les autres pays ou blocs de pays est hétérogène. La quote-part des 17 pays de la zone euro continue de s'améliorer en moyenne même si la situation devrait se détériorer pour certains pays comme l'Autriche et l'Allemagne. Après une forte détérioration de sa quote-part du déficit en 2023, la situation des Etats-Unis devrait rester stable en 2024 avec un déficit de -7,6 % du PIB. La situation des USA semble influencer l'évolution du ratio moyen de l'OCDE qui devrait toutefois se situer à un niveau supérieur en 2024 à -4,7 %.

**Quote-part des recettes** - La quote-part des recettes correspond aux recettes totales de l'État par rapport à sa performance économique (PIB). Son évolution dépend donc de celle (ampleur et orientation) des recettes et du PIB. Depuis 2000, les quotes-parts des pays représentés dans la figure 9 affichent une évolution stable, en légère augmentation. Les recettes de l'État dépendent principalement des recettes fiscales et des cotisations aux assurances sociales. Étant donné que les recettes dépendent de la performance économique du pays, le rapport entre les recettes de l'État et le PIB, et donc la quote-part des recettes, reste relativement stable dans le temps. La quote-part des recettes des États-Unis et, dans une certaine mesure, de la Suisse affichent toutefois une évolution plus volatile que les autres pays sur la période considérée.

**Figure 9: Évolution des quotes-parts des recettes (en % du PIB nom.)**

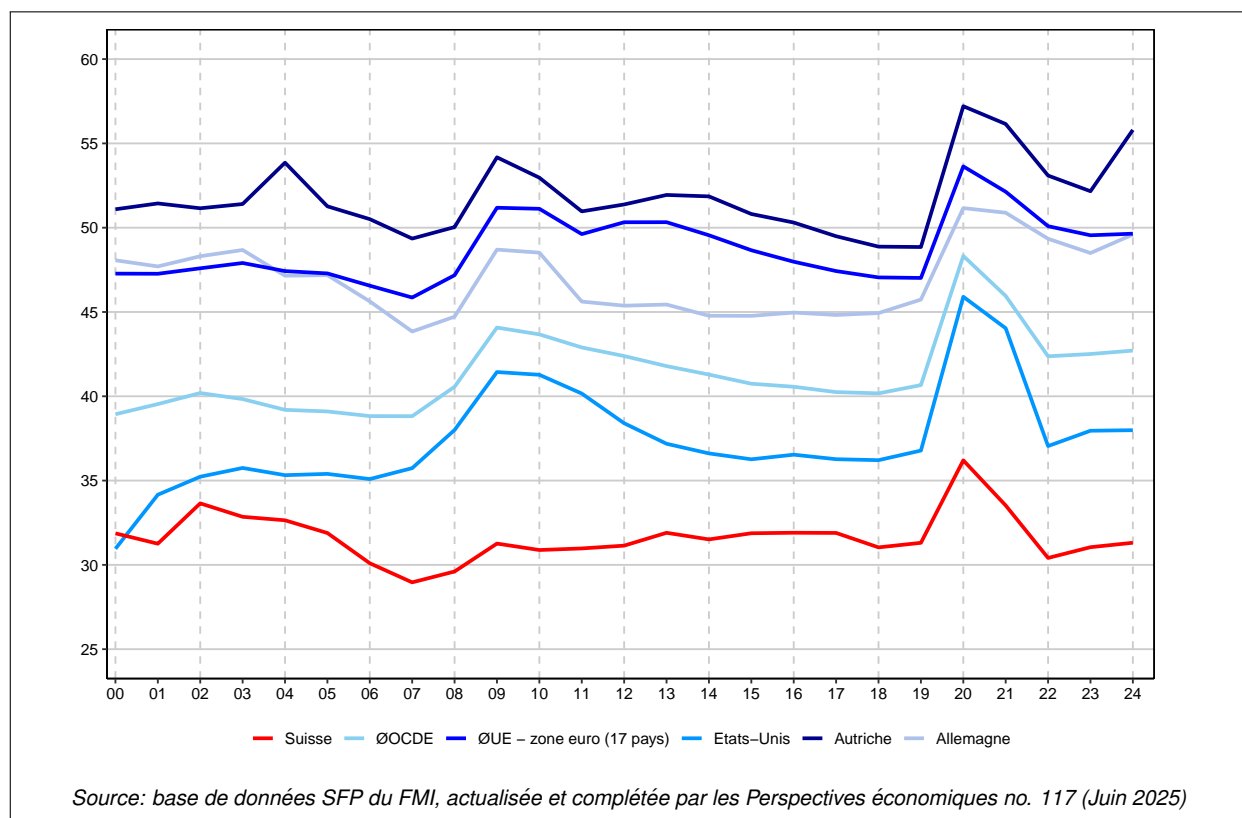
En 2023, la quote-part des recettes a reculé dans tous les pays et blocs de pays considérés. La Suisse a enregistré une baisse de 0,2 point de pourcentage, passant de 31,6 à 31,4 %, et ce malgré la croissance des recettes fiscales. La diminution de la quote-part des recettes en Suisse résulte du fait que la BNS n'a pas distribué de bénéfice à la Confédération et aux cantons en 2023 contrairement à l'exercice précédent. Comme pour la Suisse, la quote-part de l'Autriche a diminué de 0,2 point de pourcentage alors que la quote-part de l'Allemagne a reculé de 1,3 point. La baisse de la quote-part est particulièrement marquée aux Etats-Unis avec un recul de 3,1 points de pourcentage. Cette évolution influence la moyenne de l'OCDE qui recule de 1,4 point.

Dans la majorité des pays, la quote-part des recettes a augmenté ou est restée stable en 2024. En Suisse, la quote-part des recettes a augmenté de 0,5 point de pourcentage pour s'établir à 31,8 %. L'augmentation est similaire pour la quote-part moyenne des 17 pays de la zone euro qui s'établit à 46,5 %. La quote-part des recettes de l'Allemagne augmente pratiquement dans la moyenne européenne (+ 0,8 point de pourcentage) alors que la quote-part de l'Autriche connaît une augmentation plus forte de 1,6 point pour s'établir à 51,2 %. La quote-part des recettes des Etats-Unis et de l'OCDE devraient rester stable en 2024.<sup>4</sup>

<sup>4</sup> En Suisse, les versements aux assurances maladie et aux caisses de pensions ne sont pas pris en considération dans la quote-part des recettes, car ces institutions ne font pas partie du secteur de l'État. Cela peut être différent dans d'autres pays où des institutions similaires font partie du secteur de l'État, par exemple lorsqu'elles sont majoritairement financées par l'impôt. Ainsi il convient d'interpréter les comparaisons internationales avec prudence.

**Quote-part de l'État** - La quote-part de l'État correspond aux dépenses de l'État par rapport à sa performance économique (PIB). La figure 10 met en évidence la hausse fulgurante puis le recul des quotes-parts des États à partir de 2020. Les mesures prises pour juguler la crise économique provoquée par la pandémie de COVID-19 ont entraîné en 2020 une forte augmentation des dépenses. La baisse concomitante du produit intérieur brut a encore renforcé la hausse des quotes-parts des États. Avec le retour à la normale, sur le plan de l'économie et des finances, après la pandémie, les quotes-parts des États ont ensuite baissé drastiquement, pour se rapprocher, dans la plupart des pays, de leur niveau d'avant la crise. La quote-part de la Suisse présente une évolution similaire.

**Figure 10: Évolution des quotes-parts des États (en % du PIB nom.)**



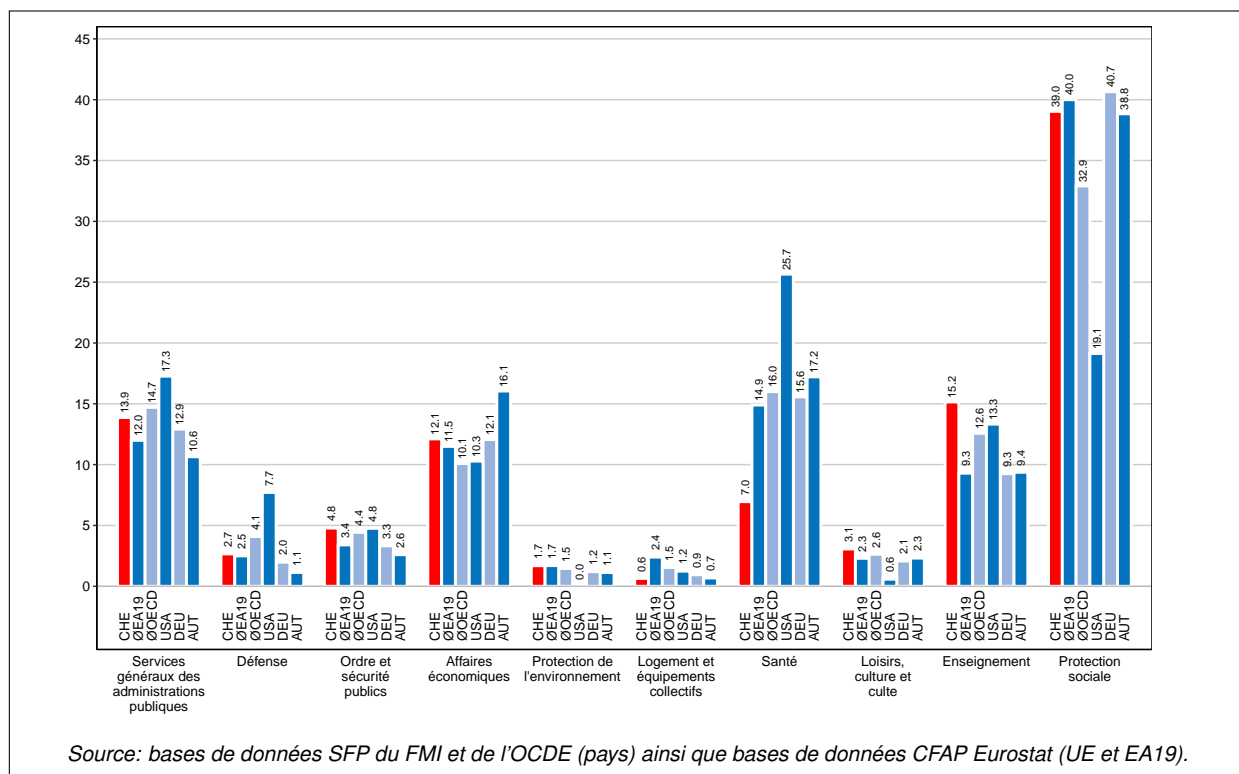
En 2023, la quote-part de l'État a augmenté en Suisse (+0,6 point de pourcentage) et aux États-Unis (+0,9 point de pourcentage) pour s'établir à 31,0 et 38,0 %. A l'inverse, elle a baissé en Allemagne (-0,8 point) et en Autriche (-0,9 point) ainsi que dans les 17 pays de la zone euro (-0,5 point) en moyenne pour atteindre respectivement 48,5, 52,2 et 49,6 %.

En 2024, la quote-part de l'État de la Suisse devrait augmenter de 0,3 point de pourcentage et atteindre ainsi son niveau d'avant la crise liée à la pandémie du Covid-19 (31,3 %). La quote-part de l'État devrait augmenter dans tous les pays considérés dans la comparaison sauf aux États-Unis. La progression devrait toutefois être particulièrement forte pour l'Autriche (+3,6 points de pourcentage). L'évolution stable aux États-Unis s'explique entre autres par la croissance robuste et stable de l'économie entre 2022 et 2024.

Il faut noter que les chiffres de 2024 sont encore provisoires et donc susceptibles d'être révisés.

**Dépenses selon la CFAP** - La classification des fonctions des administrations publiques (CFAP) permet de classer les dépenses de l'État par domaine de tâches et de procéder à des comparaisons internationales. La figure 11 indique les domaines qui ont concentré en 2023 la plus grosse part des dépenses de l'État.

**Figure 11: Dépenses de l'État par fonction (CFAP) en 2023 (en % des dépenses totales)**



Pour les pays pris en considération, les principaux postes de dépenses de l'État sont la "Protection sociale", la "Santé", l'"Enseignement", les "Affaires économiques" et les "Services généraux des administrations publiques".

Dans la plupart des pays, la première place revient à la protection sociale, qui représente une part de 40,0 % dans la zone euro, l'Autriche (38,8 %) et l'Allemagne (40,7 %) affichant des valeurs proches de cette moyenne. Aux États-Unis, cette part est nettement moins importante (19,1 %). En Suisse, le poste "Protection sociale" a concentré 39,0 % des dépenses en 2023, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne de la zone euro, mais un peu au-delà de celle de l'OCDE.

Alors que la santé est le deuxième poste de dépenses publiques pour de nombreux pays entrant dans la comparaison en 2023, elle n'occupe que la cinquième place en Suisse. Cette différence notable tient au fait que dans bon nombre de pays européens, le système de santé est financé par les pouvoirs publics et non par les ménages, comme c'est le cas en Suisse. En moyenne, les dépenses de santé représentent 14,9 % des dépenses totales des pays de la zone euro (19 pays) et 16,0 % de celles de l'OCDE. En Suisse, cette part s'établit à 7,0 %. Sur les pays pris en considération, ce sont les États-Unis qui dépensent le plus pour la santé, avec 25,7 %.

En 2023, la Suisse a consacré une part de 12,1 % de ses dépenses totales au domaine “Affaires économiques”, qui comprend notamment les infrastructures et la promotion économique. Cette valeur dépasse légèrement celle de la moyenne de l’OCDE (10,1 %) et de la zone euro (11,5 %), mais est inférieure à celle de l’Autriche (16,1 %). Pour les États-Unis, elle s’établit à 10,3 %.

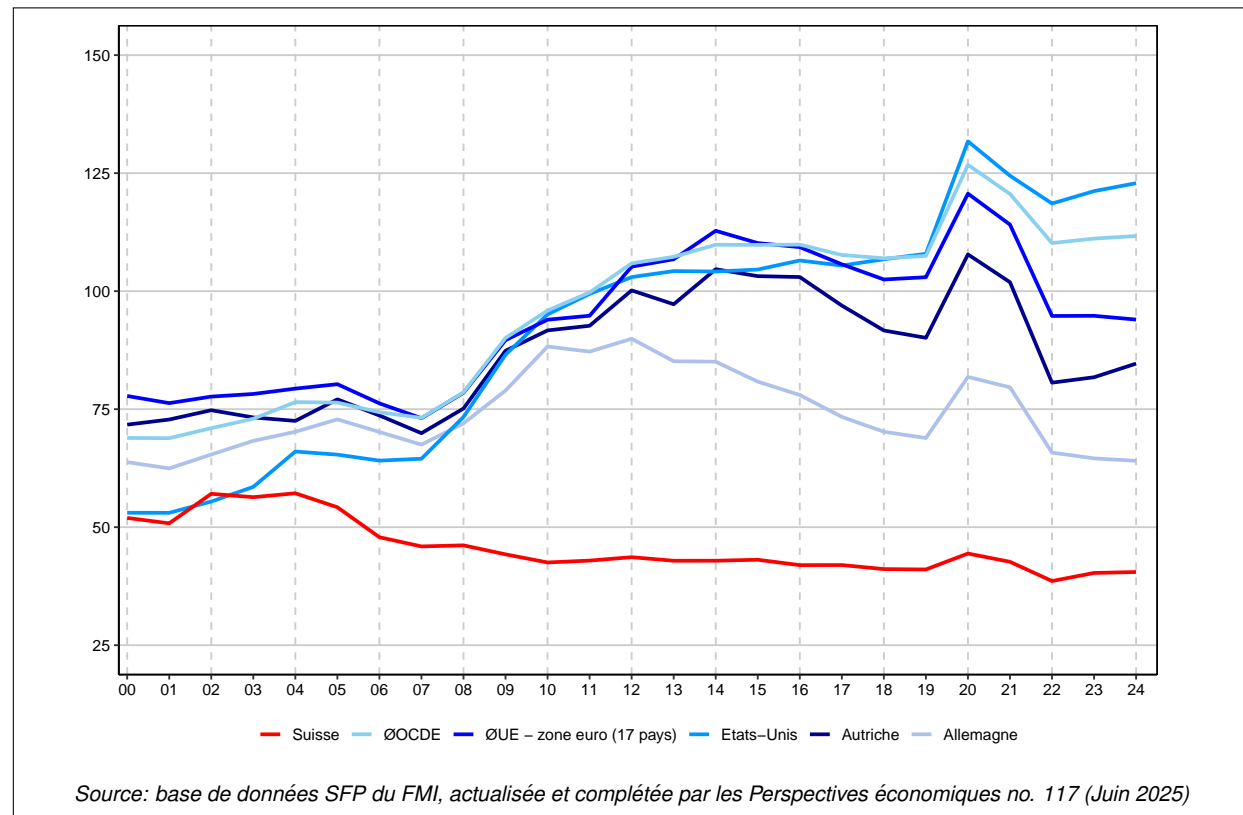
La Suisse a dépensé légèrement plus en 2023 pour le poste “Services généraux des administrations publiques” (13,9 %) que la zone euro (12,0 %) en moyenne, mais moins que les États-Unis (17,3 %) et l’OCDE (14,7 %). Alors que l’Allemagne se rapprochait de la moyenne européenne, l’Autriche affiche la proportion la plus basse (10,6 %).

En 2023, les administrations publiques suisses ont consacré 15,2 % de leurs dépenses totales au poste “Enseignement”, une proportion nettement supérieure à la moyenne des États de l’OCDE et de la zone euro. Seuls les États-Unis enregistrent une valeur similaire (13,3 %). La part moyenne des pays de la zone euro (9,3 %), et notamment celle de l’Allemagne (9,3 %) et de l’Autriche (9,4 %), est inférieure à la barre de 10 %.

## 4.2 Endettement

Cette section compare le taux d’endettement de la Suisse à celui de certains autres pays. S’agissant de la quote-part des capitaux de tiers, des moyennes officielles sont publiées pour les pays de l’OCDE et pour la zone euro (17 pays). Le taux d’endettement net des pays de l’OCDE correspond à la moyenne des valeurs nationales figurant dans cette catégorie. Quant au taux d’endettement net des pays de la zone euro (19 pays), il est directement issu de la base de données World Economic Outlook du FMI.

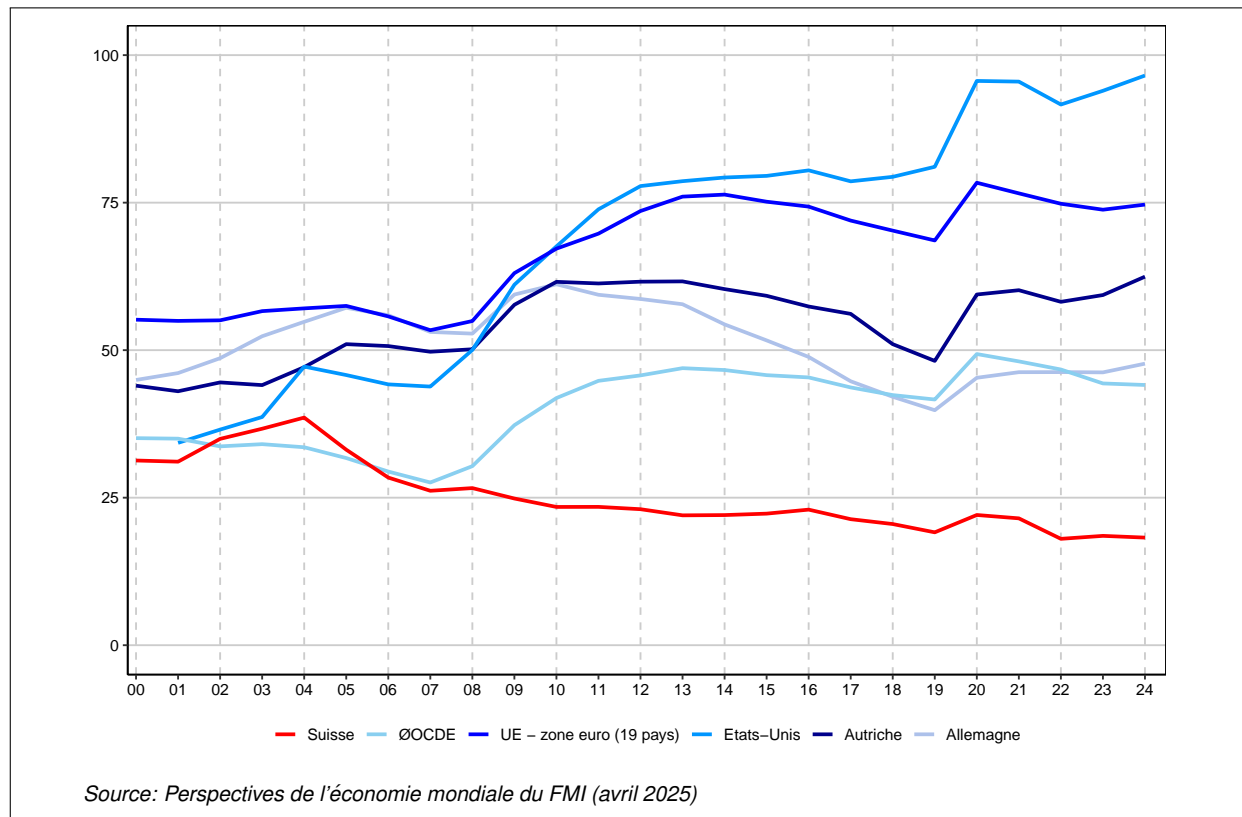
**Quote-part des capitaux de tiers** - La quote-part des capitaux de tiers mesure la dette brute du secteur des administrations publiques par rapport à la performance économique (PIB), selon les directives du FMI. La figure 12 montre l’évolution des quotes-parts des capitaux de tiers pour la Suisse ainsi qu’une sélection de pays et de groupes de pays. La quote-part des capitaux tiers de la Suisse est inférieure à celle des pays considérés sur pratiquement toutes la période. La figure 12 montre également la stabilité de la quote-part des capitaux tiers de la Suisse.

**Figure 12: Évolution des quotes-parts des capitaux de tiers (en % du PIB nom.)**

En 2022, la quote-part des capitaux de tiers a substantiellement diminué dans de nombreux pays après la forte hausse enregistrée en 2020 sous l'effet des mesures de stabilisation prises pour atténuer les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19. En effet, en raison de l'ampleur des mesures, de nombreux pays ont dû recourir à l'emprunt pour les financer. En 2022, la quote-part des capitaux de tiers a donc reculé de 4,1 points de pourcentage en Suisse. Le recul a été relativement similaire aux Etats-Unis (-5,9 points) alors qu'il a été nettement plus prononcé dans les pays de la zone euro (-19,4 points) et, en moyenne, dans les pays de l'OCDE (-10,4 points). Ce fort recul s'explique en large partie par la forte croissance économique observée dans la plupart des pays en raison des effets de rattrapage suite à la crise du Covid 19.

Selon les estimations actuelles, les capitaux de tiers des administrations publiques suisses devraient, après le recul affiché en 2022, croître à nouveau en termes nominaux (surtout à l'échelon de la Confédération) pour atteindre 345,9 milliards de francs en 2024. La quote-part des capitaux de tiers devrait ainsi légèrement progresser jusqu'en 2024. La situation devrait être hétérogène dans les autres pays et blocs de pays considérés. Alors que la quote-part des capitaux tiers devrait légèrement diminuer en Allemagne et pour la moyenne des pays de la zone euro, elle devrait augmenter substantiellement en Autriche et aux Etats-Unis. Une augmentation modérée est attendue pour la moyenne des pays de l'OCDE.

**Taux d'endettement net** - Selon les normes SFP du FMI, le taux d'endettement net est défini comme la dette brute, soustraction faite du capital financier, exprimée en pourcentage du PIB. La figure 13 montre l'évolution du taux d'endettement net depuis 2000 pour la Suisse et une sélection de pays et groupes de pays.

**Figure 13: Évolution du taux d'endettement net (en % du PIB nom.)**

Le taux d'endettement net de la Suisse a atteint son point culminant à la fin de l'année 2004 avec 38,6 % du PIB. Depuis lors, le taux d'endettement net a diminué jusqu'à atteindre 19,1 % en 2019. Il convient de mentionner que le taux d'endettement a diminué même durant les années qui ont suivi la crise financière de 2008 alors que celui-ci a fortement augmenté dans les autres pays et blocs de pays considérés.

Les importants besoins de financement liés aux mesures de stabilisation visant à juguler la crise du COVID-19 en 2020 ont fortement accru l'endettement net de la plupart des pays dont la Suisse. L'évolution constatée depuis fin 2020 est contrastée. Le taux d'endettement net de la Suisse a diminué pour atteindre 18,2 % du PIB en 2024 alors qu'il semble avoir augmenté en Allemagne (+2,4 points de pourcentage), en Autriche (+3,0 points) et aux États-Unis (+0,9 point). Le taux d'endettement net semble toutefois avoir reculé pour la moyenne des pays de la zone euro (-3,7 points) et de l'OCDE (-5,2 points). Ces chiffres sont à considérer avec prudence dans la mesure où ils ne sont pas définitifs et pourraient faire l'objet de révisions. Dans tous les cas, le taux d'endettement net de la Suisse devrait rester largement en dessous de celui des autres pays considérés.

Mesuré à l'aune de la performance économique, le taux d'endettement net s'est élevé en 2023 à 18,5 % du PIB en Suisse, à 46,2 % en Allemagne et à 59,3 % en Autriche. Aux États-Unis, il s'est maintenu à 94,0 %, alors qu'il a atteint 73,8 % dans la zone euro et 44,4 % en moyenne dans les pays de l'OCDE.

En 2024, le taux d'endettement net suit l'évolution économique des divers pays et présente donc de sensibles écarts. Il affiche une faible baisse en Suisse pour s'établir à 18,2 %, contre un taux de 74,7 % dans la zone euro et de 44,1 % en moyenne dans les pays de l'OCDE.

## 5 Annexes

Les annexes au présent rapport sont publiées sur le site Internet de l'Administration fédérale des finances. Il s'agit des documents suivants :

[Aperçu: méthodes et modèles de la statistique financière](#)

[Objet de la statistique financière](#)





